

Note Méthodologique : ppsps ou plan de prévention

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

Le ppsps (plan de prévention) encadre la sécurité sur les chantiers impliquant plusieurs entreprises.

- Identifier, analyser et maîtriser les risques d'interférences.
- Assurer la coordination efficace de la prévention entre acteurs.
- Répondre aux obligations réglementaires et réduire les accidents.
- S'adresse aux entreprises du BTP, MOA/MOE, coordonnateurs SPS, responsables de chantier.

Point clé : Le ppsps est requis dès qu'interviennent plusieurs entreprises et complète le plan général de coordination.

Objectifs de la mission

- Coordonner les mesures de sécurité pour prévenir les interférences.
 - Identifier précisément les dangers et risques liés au chantier.
 - Définir des mesures techniques et organisationnelles adaptées.
 - Assurer la conformité réglementaire.
 - Optimiser les conditions de travail et limiter les coûts d'accidents.
 - Améliorer la communication et la gestion des situations d'urgence.
-

Périmètre / livrables attendus

- Chantiers avec interventions simultanées/successives de plusieurs entreprises (BTP, MOA, MOE, SPS).
 - PPSPS rédigé à partir du diagnostic et de l'analyse réglementaire.
 - Plan d'action: mesures préventives, responsabilités par intervenant, calendrier d'exécution.
 - Suivi: contrôles/audits périodiques, reporting précis, ajustements des mesures.
 - Coordination opérationnelle: réunions de sécurité et appui à la mise en œuvre.
-

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 : Diagnostic initial

- Collecte des données: site, nature des travaux, entreprises, risques spécifiques.
- Base de rédaction du ppsps et orientation des mesures de prévention.

Étape 2 : Analyse documentaire et réglementaire

- Étude du PGC, FDS, procédures internes, exigences légales et normes.
- Prise en compte des rapports d'inspection et vérification de la conformité.

Étape 3 : Recommandations et plan d'action

- Définition des mesures prioritaires et des responsabilités de chaque intervenant.
- Calendrier d'exécution et adaptation des pratiques/équipements.

Étape 4 : Suivi et accompagnement

- Contrôles réguliers, audits et reporting précis.
- Ajustement des mesures selon l'évolution du chantier et retours d'expérience.
- Coordination entre acteurs et tenue des réunions de sécurité.

Planning / durée / jalons

Phase	Durée approximative	Objectif principal
Diagnostic initial	1 à 2 semaines	Collecte des données et analyse des risques
Analyse documentaire	1 semaine	Évaluation de la conformité réglementaire
Recommandations	1 à 2 semaines	Élaboration du plan d'action personnalisé
Suivi et accompagnement	Variable (selon durée du chantier)	Mise en œuvre et contrôle des mesures préventives

Rôles & responsabilités (client / consultant)

Client / Entreprises

- Chefs d'entreprise responsables de la mise en œuvre du ppsps sur le chantier.
- Acteurs concernés: MOA, MOE, responsables de chantier, services de santé au travail, contrôle technique.

Consultant / Coordinateur SPS

- Veille à la coordination effective entre toutes les entreprises.
- Intervient dans la planification, le suivi et le contrôle des dispositifs.
- Conduit audits, contrôles et reporting; tient les réunions de sécurité.
- Accompagne la mise en œuvre et ajuste les mesures préventives.

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Caractéristiques du site et nature des travaux.
- Liste des entreprises intervenantes et séquences d'intervention.
- Risques spécifiques identifiés sur le chantier.

- Plan général de coordination (PGC).
 - Fiches de données de sécurité (FDS) et procédures internes.
 - Exigences réglementaires applicables; normes nationales/internationales.
 - Rapports d'inspections précédentes le cas échéant.
-

Modalités de pilotage & qualité (comités, validations, risques)

- Audits et contrôles réguliers sur site.
 - Réunions de coordination / sécurité tenues par le coordinateur SPS.
 - Reporting précis sur l'avancement et les mesures mises en œuvre.
 - Évaluation de la conformité réglementaire permanente.
 - Ajustement des mesures correctives selon l'évolution du chantier et les retours d'expérience.
 - Coordination continue entre les intervenants pour prévenir les interférences.
-